



RÉSEAU SPÉCIAL

Volume 40 no 3 — 4 mai 2020

OCMR - AMBASSADEUR

Conscœurs,
Confrères,

La direction d'Hydro-Québec TransÉnergie a annoncé dernièrement par infolettre qu'elle avait reçu l'autorisation d'aller de l'avant dans le dossier **OCMR** (Outil Consolidé pour la Maintenance Réseau).

Nos recherches démontrent que depuis septembre 2019, HQ a sollicité directement des membres du 1500 afin de démarrer un projet pilote pour tester et possiblement développer certaines applications avec un nouvel outil de travail, la « **tablette robuste** ».

L'avènement de nouvelles technologies dans nos milieux de travail est encadré par notre convention collective à l'article 39.

Lorsqu'HQ ne respecte pas le processus établi dans notre convention collective, il est important de pouvoir compter sur la vigilance de tous afin de s'assurer que votre structure syndicale soit informée.

Il est primordial que les nouvelles technologies, qui pourraient être implantées dans les milieux de travail, soient analysées et traitées par notre comité **FEC** (Formation, Évaluation, Changements techniques et technologiques) pour assurer la formation adéquate de nos membres aux nouvelles technologies, maintenir les tâches dévolues dans nos emplois et assurer d'avoir la rémunération en conséquence des tâches accomplies.

POUR CES RAISONS ↓

Lorsque l'employeur vous approche pour développer de nouveaux outils, pour participer à un projet pilote ou pour vous donner un rôle dans l'entreprise, autre que celui qui est établi à votre description d'emploi, tel que celui « d'ambassadeur », **il est primordial d'aviser et de vous assurer d'une bonne communication avec votre structure syndicale.**

En 2020, les changements arrivent et arriveront à une vitesse accélérée. Il faut s'assurer ensemble que les nouvelles technologies soient utilisées de la meilleure façon possible pour tous.

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS Y PARVIENDRONS.

Solidairement,

Continuons
ENSEMBLE

Stéphane Michaud,
Président provincial

Sylvain Dubreuil,
Secrétaire général